

PLUS VITE, PLUS LOIN SUR LES MESURES DE FINANCEMENTS ET D'INVESTISSEMEMENT LIÉS AUX ODD

GUIDE D'ACTION



INTRODUCTION

Les guides d'action de l'initiative Plus Vite, Plus Loin fournissent aux entreprises qui se sont engagées ou qui envisagent de le faire des détails supplémentaires, spécifiques aux cibles, sur les définitions clés, des exemples d'actions et des indicateurs clés de performance (KPI), y compris des cibles intermédiaires, des ressources et des options que les entreprises peuvent utiliser lorsqu'elles définissent une stratégie pour atteindre la ou les cibles d'ici à 2030.

CONTEXTE

En encourageant toutes les entreprises participantes à se fixer des cibles en matière d'investissement et de financement des ODD, le Pacte mondial des Nations Unies vise à exploiter les 17 000 milliards de dollars d'investissements annuels des entreprises et à augmenter considérablement le volume et la proportion d'investissements et de financements alignés sur les ODD.

Les cibles de l'initiative Plus Vite, Plus Loin en matière d'investissements et de financement des ODD sont parfaitement cohérentes avec les travaux de la **Coalition des directeurs financiers pour les ODD**(The CFO Coalitions), qui vise à « inciter la communauté mondiale des directeur.rice.s financiers à aligner les investissements et le financement des cibles de développement durable (ODD) de leur entreprise, à mobiliser des milliers de milliards de dollars d'investissements annuels, y compris dans les pays en développement » et à « créer un vaste marché pour les investissements en faveur des ODD ».

Les cibles et les ICP sous-jacents proposés sont directement issus des **Principes des directeurs financiers sur les investissements et les financements intégrés en faveur des ODD** (les Principes des directeurs financiers) et font déjà partie du Rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre que les entreprises de la Coalition des directeurs financiers publient chaque année.

ALIGNEMENT SUR LES NORMES MONDIALES

Les entreprises devraient s'appuyer sur les réglementations, normes et meilleures pratiques existantes et celles en cours d'élaboration pour définir et rendre compte de leurs investissements et de leur financement alignés sur les ODD. Cela inclut :

- Les normes de financement durable, y compris les principes verts, sociaux, de durabilité et les principes d'obligations et de prêts liés à la durabilité de l'International Capital Market Association (ICMA) et de la Loan Syndications and Trading Association (LSTA).
- Les taxonomies nationales ou régionales durables. Toutefois, l'alignement sur les taxonomies n'est pas nécessaire pour les investissements alignés sur les ODD, car les ODD et les taxonomies peuvent couvrir des champs d'impact différents.
- Les normes et cadres relatifs à l'investissement durable et aux activités bancaires, même s'ils ne sont pas directement applicables aux entreprises. Par exemple :
 - La définition de l'investissement dans le développement durable et du modèle de mandat des investisseurs mondiaux pour le développement durable (GISD)
 - Les Principes pour une banque responsable de l'Initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP FI)
 - · Les Principes pour l'investissement responsable (PRI)
- Les normes de déclaration sur le développement durable et les indicateurs normalisés du développement durable : l'International Sustainability Standards Board (ISSB), les normes européennes de reporting sur le développement durable (ESRS), le Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), le Sustainability Accounting Standards Board (SASB), le CDP et le Global Reporting Initiative (GRI).

NIVEAU D'AMBITION ET CIBLES INDIVIDUELLES DES ENTREPRISES

Le but de ces cibles est que les entreprises s'efforcent d'aligner leurs investissements sur leurs politiques et stratégies en matière d'ODD et de lier leur financement à leurs investissements dans les ODD et à leurs résultats pour ce qui



est des cibles importantes en matière d'ODD qui leur appartiennent. Il s'agit d'une évolution directe des Principes des directeurs financiers et de la Coalition des directeurs financiers, qui pousse les entreprises à augmenter continuellement la proportion d'investissements et de financements alignés sur les ODD, l'objectif à long terme étant d'atteindre 100 % de tous les investissements et financements des entreprises à même d'être alignés sur les ODD.

Si l'ambition devrait être d'aligner 100 % de tous les investissements et financements des entreprises, dans la pratique, la répartition de chaque investissement n'est pas toujours claire, et les décisions d'investissement prennent généralement en compte plusieurs facteurs de manière globale plutôt qu'un seul facteur pris isolément. De plus, les meilleures pratiques et normes en matière de finance et d'investissements durables ne cessent d'évoluer. Par conséquent, les entreprises qui s'engagent à atteindre les cibles s'engagent à respecter l'alignement maximal pratique pour leur entreprise, compte tenu de leur secteur d'activité, de leur situation géographique et de leur trajectoire unique de transition vers le développement durable.

Pour maximiser leur crédibilité, les entreprises devraient suivre les meilleures pratiques suivantes dans la définition de leurs cibles internes :

- Établir une trajectoire claire et croissante vers un alignement maximal au fil du temps.
- Comparer le niveau d'ambition avec le point de départ de l'entreprise et les pairs du secteur.
- Établir des améliorations d'une année sur l'autre à la suite d'une enquête de référence.
- Considérer que les niveaux initiaux d'ambition pourraient être renforcés à un stade intermédiaire vers 2030.

CIBLE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS ALIGNÉS SUR LES ODD

Aligner les investissements des entreprises — dans toute la mesure du possible — sur les politiques et stratégies relatives aux ODD, fixer des cibles, suivre et rendre compte du montant et de la proportion de ces investissements alignés sur les ODD.

DÉFINITION DES TERMES CLÉS ET DES ÉLÉMENTS DE LA CIBLE

Les concepts d'investissements alignés sur les ODD et de financement lié aux ODD sont définis dans les PRINCIPES DES DIRECTEURS FINANCIERS SUR LES INVESTISSEMENTS ET LES FINANCEMENTS INTÉGRÉS EN FAVEUR DES ODD.

Les **INVESTISSEMENTS ALIGNÉS SUR LES ODD** font référence aux ressources internes, aux investissements et aux financements nécessaires pour mettre en œuvre ou appliquer la thèse de l'impact de l'entreprise sur les ODD et sa stratégie intégrée en la matière.

Les **INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DANS LES ODD** sont des investissements à long terme dans la capacité de production de l'entreprise et comprennent généralement les dépenses d'investissement, les dépenses capitalisées (comme les ressources et le développement), l'acquisition d'actifs ou d'entreprises (fusions et acquisitions et investissements directs étrangers) et les coentreprises, en fonction du degré de contrôle, de la nature du secteur et de leur contribution à la durabilité. Ils peuvent également inclure des dépenses d'exploitation (opex) qui ne sont pas capitalisées à des fins comptables mais qui induisent néanmoins des avantages environnementaux et sociaux à long terme.

Les **INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES DANS LES ODD** sont définis de manière large afin d'inclure les différentes manières dont les entreprises peuvent investir dans les ODD, de promouvoir tous les types de solutions qui contribuent aux ODD et d'encourager tous les secteurs à participer. Ceci est cohérent avec le concept de capitaux multiples : la comptabilisation de l'investissement intégré devrait inclure non seulement les investissements dans les actifs physiques ou financiers, mais aussi les investissements dans les personnes (capital humain), le développement de la communauté (capital social), la protection de l'environnement (capital naturel) et l'innovation (capital intellectuel).



LES INVESTISSEMENTS ALIGNÉS SUR LES ODD comprennent les investissements qui sont **directement alignés** sur la stratégie et l'importance des ODD (alignement direct) **et** les investissements qui **ne sont pas directement alignés** mais dont l'impact négatif potentiel sur les progrès vers les ODD a été atténué (alignement indirect). Dans le contexte des investissements alignés sur les ODD, il convient de tenir compte de la terminologie suivante adoptée par les PRI :

- **LES IMPACTS DE LA DURABILITÉ** sont les effets positifs et négatifs des activités d'investissement sur les personnes et/ou la planète. Ils sont compris dans le contexte des objectifs et des seuils de durabilité globale.
- AGIR SUR LES IMPACTS (DE LA DURABILITÉ) consiste à utiliser des leviers/outils pour atteindre les objectifs et les seuils de la durabilité mondiale. Cela signifie qu'il faut s'efforcer d'augmenter les impacts positifs en matière de durabilité et/ou de diminuer les impacts négatifs sur ce plan. Ces leviers/outils comprennent l'allocation et la gestion des capitaux.
- LES OBJECTIFS ET SEUILS MONDIAUX (DE DURABILITÉ) sont des objectifs et des seuils que l'on retrouve dans des cadres internationalement reconnus et qui fournissent des voies vers une économie, une société et un environnement durables. Ces cadres comprennent notamment la Charte internationale des droits de l'homme, l'Accord de Paris de la CCNUCC, les ODD et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDNU).

Il est essentiel que les entreprises soient transparentes sur ce qu'elles considèrent comme des investissements alignés sur les ODD et qu'elles démontrent le lien de cause à effet entre l'investissement et la stratégie et son impact sur les résultats des cibles des ODD.

EXEMPLES D'INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET DE CIBLES INTERMÉDIAIRES D'ENTREPRISE

Les entreprises qui adhèrent à l'initiative Plus Vite, Plus Loin s'engagent à atteindre des cibles globales en matière d'alignement des investissements des entreprises et d'association des financements avec les ODD, ainsi qu'à fixer des cibles pour les niveaux d'alignement et de liens propres à chaque entreprise, en fonction de leur secteur d'activité, de leur situation géographique et de leur contexte opérationnel.

INVESTISSEMENTS ALIGNÉS SUR LES ODD

- Aligner 80 % des investissements des entreprises sur les politiques et stratégies relatives aux ODD d'ici à 2030.
- D'ici à 2027 :
 - · Cible intermédiaire : Élaborer une définition comptable des investissements liés aux ODD d'ici à 2024.
 - Cible intermédiaire : Aligner 40 % des investissements des entreprises sur les politiques et stratégies relatives aux ODD d'ici à 2027.

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATIONS POUR LA FIXATION DE CIBLES INTERNES

- Les entreprises devraient fixer leur cible pour 2030 et définir des étapes intermédiaires afin de garantir une trajectoire ascendante et de permettre aux investisseurs et aux parties prenantes de suivre les progrès réalisés.
- Les cibles doivent être calibrées sur la base d'une analyse comparative du pourcentage relatif d'investissements alignés sur les ODD dans le secteur d'activité de l'entreprise.
- Les cibles fixées à moins de 100 % doivent être accompagnées d'une explication décrivant le raisonnement qui sous-tend ce pourcentage et la raison pour laquelle il est considéré comme le maximum que l'entreprise peut atteindre d'ici 2030 au moment où la cible est fixée.



PRODUCTION DE RAPPORTS

Les entreprises qui s'engagent à atteindre la cible rendront compte chaque année de leurs progrès au Pacte mondial de l'ONU en répondant aux guestions suivantes :

- 1. Quelle est votre cible concernant le montant et la proportion d'investissements alignés sur les ODD pour 2030 ? (Veuillez également indiquer les cibles intermédiaires)
- 2. Quelle est la part de vos investissements actuels qui est alignée sur les ODD (à la fin de l'année de référence) ? Veuillez indiquer le montant total en USD et le pourcentage du total des investissements de l'entreprise.
- 3. Qu'est-ce qui est inclus dans la définition des investissements alignés sur les ODD?
- 4. Ces informations font-elles l'objet d'une vérification indépendante?

*Ce rapport devrait être établi chaque année afin de suivre les éventuelles révisions de la cible qui ne sont demandées qu'au cours de la première année de rapport.

Les participants sont également encouragés à partager leurs progrès à grande échelle, y compris par le biais de leurs propres plateformes de communication avec les investisseurs et sur le développement durable.

Les rapports publics devraient inclure :

- Les cibles internes
- Les cibles intermédiaires
- Le point de départ et les résultats annuels
- Les révisions des cibles internes au fil du temps

Pour améliorer la responsabilité et la crédibilité, les résultats obtenus par rapport aux cibles devraient être vérifiés de manière indépendante.

CIBLE RELATIVE AUX FINANCEMENTS LIÉS AUX ODD

Établir une stratégie de financement de l'entreprise liée aux investissements et aux résultats en matière d'ODD, et rendre compte du montant et de la proportion de ces financements liés aux ODD.

DÉFINITION DES TERMES CLÉS ET DES ÉLÉMENTS DE LA CIBLE

Les concepts d'investissements alignés sur les ODD et de financement lié aux ODD sont définis dans les PRINCIPES DES DIRECTEURS FINANCIERS SUR LES INVESTISSEMENTS ET LES FINANCEMENTS INTÉGRÉS EN FAVEUR DES ODD.

UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT D'ENTREPRISE est définie dans les Principes des directeurs financiers comme une approche globale destinée à financer la contribution d'une entreprise aux ODD et comme le processus consistant à lier la structure du capital, dans la mesure du possible, à l'investissement ou aux résultats en matière d'ODD. Les cadres de financement durable sont de plus en plus utilisés par les entreprises pour décrire la manière dont leur stratégie de financement est alignée sur les investissements et les résultats en matière d'ODD.

LE FINANCEMENT LIÉ AUX ODD se réfère principalement aux produits de la dette et autres capitaux empruntés (obligations, prêts et crédits), qu'ils soient privés ou cotés en bourse, avec des échéances à court et à long terme¹. Il s'agit d'un concept général qui englobe à la fois les produits basés sur les résultats (liés aux ODD) et les produits basés sur l'investissement (utilisation des recettes) :

Les produits basés sur les résultats comprennent des obligations, des prêts et des facilités de crédit liés aux ODD
ou au développement durable, dont les taux d'intérêt sont liés à des cibles ambitieuses dans des domaines clés du
développement durable pour l'émetteur. Ces produits alignent les incitations financières des entreprises sur leurs
objectifs de développement durable.

¹ DANS L'ATTENTE D'UNE ÉVOLUTION DES PRODUITS ET DES MARCHÉS FINANCIERS, LES PRODUITS D'ACTIONS NE SONT PAS INCLUS DANS LA DÉFINITION DU FINANCEMENT LIÉ AUX ODD.



• Les produits fondés sur l'investissement comprennent les dettes liées à l'utilisation du produit, y compris les obligations et les prêts verts, sociaux et durables, les fonds étant alloués à des projets spécifiques jugés durables (selon des normes mondiales, comme indiqué ci-dessous).

Ces définitions sont alignées sur les normes mondiales relatives aux produits financiers durables, décrites ci-dessous.

Les entreprises font de plus en plus appel à des structures basées sur l'investissement et les résultats dans leurs instruments financiers afin de maximiser la responsabilité et la crédibilité du financement durable. Ces instruments sont parfois appelés « super structures vertes/sociales ».

EXEMPLES D'INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE ET DE CIBLES INTERMÉDIAIRES D'ENTREPRISE

Les entreprises qui adhèrent à l'initiative Plus Vite, Plus Loin s'engagent à atteindre des cibles globales en matière d'alignement des investissements des entreprises et d'association des financements avec les ODD, ainsi qu'à fixer des cibles pour les niveaux d'alignement et de liens propres à chaque entreprise, en fonction de leur secteur d'activité, de leur situation géographique et de leur contexte opérationnel.

FINANCEMENTS LIÉS AUX ODD

- Lier 75 % de l'encours de la dette à long terme aux investissements et aux résultats en matière d'ODD d'ici à 2030.
 - Cible intermédiaire : Lier 55 % de l'encours de la dette à long terme aux investissements ou aux résultats en matière d'ODD d'ici à 2027.
 - · Cible intermédiaire : Élaborer et publier un cadre de financement durable d'ici à 2024.
 - · Cible intermédiaire: Émettre un produit financier lié au développement durable d'ici à 2025.

ÉLÉMENTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATIONS POUR LA FIXATION DE CIBLES INTERNES

Les entreprises sont encouragées — mais non obligées — à fixer des cibles concernant le pourcentage de financements liés aux ODD. Toutefois, elles sont tenues de publier le montant total et le pourcentage de l'encours de financement des ODD dans leurs communications annuelles avec les investisseurs et les parties prenantes.

PRODUCTION DE RAPPORTS

Les entreprises qui s'engagent à atteindre la cible rendront compte chaque année de leurs progrès au Pacte mondial de l'ONU en répondant aux questions suivantes :

- **1.** Quelle est votre stratégie pour relier le financement de votre entreprise aux investissements et aux résultats en matière d'ODD ?
- 2. Quel est le montant du financement lié aux ODD émis au cours de la période de référence?
- **3.** Quelle part de l'encours de financement de l'entreprise est liée à des investissements alignés sur les ODD ou aux résultats en matière d'ODD (à la fin de l'année de référence) ?
- 4. Qu'est-ce qui est inclus dans la définition du financement lié aux ODD?

Les participants sont également encouragés à partager leurs progrès à grande échelle, y compris par le biais de leurs propres plateformes de communication avec les investisseurs et sur le développement durable.

Les rapports publics devraient inclure :

- Les cibles internes
- Les cibles intermédiaires
- Le point de départ et les résultats annuels
- Les révisions des cibles internes au fil du temps

Pour améliorer la responsabilité et la crédibilité, les résultats obtenus par rapport aux cibles devraient être vérifiés de manière indépendante.



MESURES QUE LES ENTREPRISES PEUVENT PRENDRE POUR PROGRESSER

Pour les entreprises qui s'engagent à atteindre la cible relative aux investissements alignés sur les ODD et/ou la cible relative aux financements liés aux ODD, voici quelques mesures qu'elles peuvent prendre pour avancer.

Les directrices et directeurs financiers des entreprises qui se sont engagées à atteindre les cibles sont incité.e.s à envisager de signer les Principes des directeurs financiers sur les investissements et les financements intégrés en faveur des ODD et de rejoindre le Groupe avancé de laCOALITION DES DIRECTEURS FINANCIERS POUR LES ODD afin d'accéder aux ressources et de créer un réseau avec des responsables financiers pairs qui adoptent la transition vers le développement durable dans l'année qui suit leur engagement.

Pour progresser dans la réalisation des cibles fixées en matière d'investissements alignés sur les ODD et de financements liés aux ODD, les directrices et directeurs financiers des entreprises engagées peuvent également prendre les mesures suivantes :

- Élaborer une thèse spécifique et crédible sur l'impact des ODD.
- Mettre en place un système de mesure et de suivi systématique de l'impact.
- Identifier le lien entre les ODD et tous les domaines d'investissement d'entreprise.
- Identifier le lien entre les domaines d'activité nécessitant des capitaux/investissements et les ODD.
- Définir des cibles ambitieuses et compétitives et les faire vérifier par des tiers.
- Adopter des critères d'investissement dans les ODD au sein du processus de prise de décision en matière d'investissement.
- Mettre en place un système garantissant une gouvernance transparente et efficace des investissements alignés sur les ODD.
- Établir et publier une définition comptable des investissements alignés sur les ODD pour l'entreprise.
- Publier les niveaux absolus et relatifs des investissements de l'entreprise alignés sur les ODD dans le rapport annuel de l'entreprise et dans d'autres communications à l'intention des investisseurs et des parties prenantes.
- Développer un cadre de financement durable pour les investisseurs qui détaille la manière dont la stratégie de financement de l'entreprise est liée aux investissements et aux résultats en matière d'ODD.
- Émettre un instrument financier lié au développement durable ou à usage général (obligation, prêt, facilité de crédit, etc.).
- Émettre un instrument financier d'utilisation du produit (obligation, prêt, facilité de crédit, etc.).

RESSOURCES POUR ÉCLAIRER LES STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE

Pour les entreprises qui s'engagent à atteindre la cible relative aux investissements alignés sur les ODD et/ou la cible relative aux financements liés aux ODD, vous trouverez ci-dessous des ressources qui vous aideront à élaborer des stratégies de mise en œuvre.

Le Plan de mise en œuvre des Principes des directeurs financiers représente l'expérience collective de la Coalition des directeurs financiers concernant l'application des principes et la compréhension des concepts sous-jacents. Il s'agit d'une plateforme dynamique en ligne qui évoluera au fur et à mesure que notre communauté continuera à se développer et à progresser vers l'intégration des ODD dans le financement des entreprises.

- PRINCIPE 1 DES DIRECTEURS FINANCIERS THÈSE ET MESURE DE L'IMPACT SUR LES ODD
- PRINCIPE 2 DES DIRECTEURS FINANCIERS STRATÉGIE ET INVESTISSEMENTS INTÉGRÉS EN MATIÈRE D'ODD
- PRINCIPE 3 DES DIRECTEURS FINANCIERS FINANCEMENT INTÉGRÉ DES ODD
- PRINCIPE 4 DES DIRECTEURS FINANCIERS COMMUNICATION ET RAPPORTS INTÉGRÉS SUR LES ODD.



Les entreprises peuvent utiliser les orientations, les outils, les cadres et les autres ressources du plan directeur pour les aider à mettre en œuvre leur engagement en faveur des cibles.

PROGRAMMATION DU PACTE MONDIAL DE L'ONU POUR GUIDER LA MISE EN ŒUVRE

Pour les entreprises qui s'engagent à atteindre la cible relative aux investissements alignés sur les ODD et/ou la cible relative aux financements liés aux ODD, voici quelques programmes du Pacte mondial de l'ONU destinés à orienter la mise en œuvre.

- ACADÉMIE DU PACTE MONDIAL DE L'ONU: L'Académie est la principale plateforme d'apprentissage du Pacte mondial de l'ONU. Elle fournit aux chef.fe.s d'entreprise et aux praticien.ne.s les compétences et les connaissances nécessaires pour accélérer leur stratégie de développement durable. L'auto-apprentissage permet aux entreprises de se familiariser avec le thème de la transition juste et de se préparer à agir à leur propre rythme.
 - PRENDRE DES MESURES FINANCIÈRES POUR LES ODD : MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DES DIRECTEURS FINANCIERS
- COALITION DES DIRECTEURS FINANCIERS POUR LES ODD: La Coalition des directeurs financiers est une plateforme qui permettant aux directrices et directeurs financiers d'interagir avec leurs pairs, les investisseurs, les institutions financières et les Nations Unies afin de partager des idées, de développer de nouveaux concepts et cadres et de fournir des recommandations pour débloquer des capitaux privés et créer un marché de rationalisation des investissements dans les ODD. Elle continuera à travailler avec des entreprises de premier plan et leurs directrices directeurs financiers, en collaboration avec les investisseurs et les organismes de normalisation afin de mettre au point des outils et des bonnes pratiques pour intégrer les ODD dans les investissements et les finances des entreprises. Il s'agira notamment de faire progresser la définition et le suivi des investissements des entreprises en faveur des ODD.
 - La Coalition des directeurs financiers mènera chaque année des chantiers thématiques sur les investissements et les financements afin d'aider les entreprises à comprendre les cibles ambitieuses, les technologies disponibles, les ressources d'investissements et les possibilités de financement.
- GROUPE D'APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS: INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS DES ODD: Le Pacte mondial de l'ONU propose des groupes d'apprentissage par les pairs afin de créer un espace sûr permettant aux entreprises de partager leurs meilleures pratiques et leurs défis en matière de développement durable avec des professionnel.le.s ayant les mêmes idées. Organisés en collaboration avec les Réseaux locaux du Pacte mondial, les groupes offrent aux participants l'occasion de s'informer sur les meilleures pratiques les plus récentes grâce à des sessions animées, des ressources sélectionnées et des discussions de groupe. Des groupes d'apprentissage par les pairs sur la finance durable sont prévus pour 2024. Vous pouvez savoir si votre réseau local organise un groupe d'apprentissage par les pairs ICI.

ENVIRONNEMENT FAVORABLE

Pour intensifier l'action en faveur des ODD, les entreprises peuvent envoyer des signaux forts aux gouvernements pour que ceux-ci mettent en œuvre des politiques favorables qui les aident à atteindre les cibles ambitieuses prévues par l'initiative Plus Vite, Plus Loin et leur apportent la clarté et la confiance dont elles ont besoin pour catalyser d'autres investissements.

Les investissements couverts par la taxonomie européenne seront automatiquement considérés comme alignés sur les ODD, de même que les investissements couverts par d'autres taxonomies en lien avec le développement durable. Nous encourageons toutes les entreprises à examiner les derniers développements réglementaires afin de s'assurer de leur alignement sur les investissements déclarés conformes aux ODD et de vérifier les exigences des régulateurs dans les pays où elles opèrent.

Les entreprises peuvent demander à leurs gouvernements de mettre en œuvre :

- Des mécanismes permettant d'aligner les investissements directs étrangers (IDE) sur les priorités locales en matière de développement durable (par exemple, par le biais d'accords internationaux d'investissement) ;
- Une allocation du financement du développement pour les investissements et les financements des entreprises alignés sur les ODD dans les pays les moins avancés (PMA);
- Un soutien gouvernemental et multilatéral au financement de la transition juste.

LES DIX PRINCIPES DES DROITS DE L'HOMME DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES



DROITS DE L'HOMME

- Les entreprises doivent promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme et
- 2 veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

- **3** Les entreprises doivent respecter la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective :
- 4 contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ; et
- 6 contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT

- 7 Les entreprises doivent appliquer le principe de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
- 8 prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement; et
- **9** favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



ANTI-CORRUPTION

10 Les entreprises doivent agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Les Dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont issus : de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, de la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

A PROPOS DU PACTE MONDIAL DE L'ONU (UNGC)

Initiative spéciale du Secrétaire général des Nations Unies, le Pacte Mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises du monde entier à aligner leurs pratiques et leurs stratégies sur Dix principes dans les domaines des droits de l'Homme, du droit du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Notre ambition est d'accélérer et d'accroître l'impact collectif du secteur privé dans le monde en respectant les Dix principes et en réalisant les Objectifs de développement durable par l'intermédiaire d'entreprises responsables et d'écosystèmes qui favorisent le changement. Avec plus de 18 000 sociétés et 3 800 signataires non commerciaux basés dans plus de 160 pays, et 62 réseaux locaux, le Pacte Mondial de l'ONU est la plus grande initiative de durabilité des entreprises au monde, un Pacte Mondial unissant les entreprises pour un monde meilleur.

Pour plus d'informations, suivez @globalcompact sur les réseaux sociaux et visitez notre site internet à l'adresse



© 18 July 2023. Le Pacte Mondial de l'ONU 685 Third Avenue New York, NY 10017, USA